

Départ des étudiants à l'étranger – CESURES

V.2023-01

« Les informations collectées dans ce questionnaire sont nécessaires afin de pouvoir vous contacter lors de votre déplacement à l'étranger ou, si besoin est, de contacter un de vos proches. Ce document s'inscrit dans la démarche de maîtrise des risques de l'établissement. Les données collectées sont à destination exclusive de l'Université de Rouen et sont conservées durant un an après votre retour. Ce traitement a fait l'objet d'une inscription au registre des traitements de l'université sous le numéro SRV_SURETE_20230102_02-DN.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données EU-2016/679 et la loi informatique et libertés 78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en contactant M. Terence Basset par courriel à l'adresse fsd@univ-rouen.fr ou en saisissant le délégué à la protection des données de l'université par courriel à l'adresse dpo@univ-rouen.fr. Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits relatifs à la protection de vos données personnelles n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation à la CNIL sur le site <https://www.cnil.fr> »

Dans le cadre des mesures de maîtrise des risques instaurées par l'Université de Rouen Normandie et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'étudiant s'engage à (toutes les cases sont à cocher obligatoirement) :

- **S'être inscrit sur le site Ariane** du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>.
- **S'informer sur la situation sécuritaire et sanitaire locale** en se référant aux informations disponibles sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et sur la page twitter « Conseils Voyageurs » <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> <https://twitter.com/ConseilsVoyages>

NB : Ces ressources donnent également des conseils sanitaires et de prophylaxie à respecter. Le service de médecine préventive des étudiants (SUMPPS 02 32 76 92 92) peut vous aider à préparer votre séjour à l'étranger.

- Pour tout séjour de **plus de 6 mois dans le pays, s'inscrire au Registre des Français** établis hors de France auprès des autorités consulaires françaises (Consulat général ou section consulaire de l'ambassade - sites indiqués dans la Fiche-pays)
- **Rendre compte à votre composante au BAIP de tout incident de sécurité majeur survenant à l'étranger**

Pour votre protection sociale, il est nécessaire :

- Pour les destinations en Europe, de demander la carte européenne d'assurance maladie (**CEAM**)
- Pour les stages au Québec, de demander le formulaire SE401Q (104 ou 106).

Pour plus d'informations :

<https://www.cleiss.fr/particuliers/partir/etudes/index.html>

<https://www.ameli.fr/eure/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-etranger/etudes-etranger>

